

Activité de services pétroliers

A- Conditions d'immatriculation, de renouvellement et de modification de l'activité de services pétroliers :

- 1- Les services pétroliers ou le mélange ou le remplissage de matières pétrolières sont inscrits à la fois au registre du commerce et à la fiche fiscale de l'établissement
- 2- Que le l'installation est membre de l'Assemblée générale du pétrole
- 3- Qu'il existe un contrat ou un accord de mélange et de remplissage entre l'installation et l'une des sociétés de produits pétroliers
- 4- Qu'une lettre a été envoyée à l'installation par l'Egyptian General Petroleum Corporation indiquant le signature d'un accord de mélange et d'emballage entre l'installation et l'une des sociétés de produits pétroliers
- 5- Que l'installation a reçu une lettre d'approbation expresse de l'Egyptian General Petroleum Corporation pour extraire ou renouveler la fiche d'enregistrement des exigences de production pour les produits pétroliers
- 6- Que le l'activité dans la lettre d'approbation expresse est inconditionnelle, indiquant la période de validité de l'activité (début et fin), les articles et les quantités
- 7- Les données du projet et de l'activité doivent être identiques dans le registre du commerce, la fiche fiscale et la lettre d'affidavit en signant une convention de mélange et de remplissage, et une lettre d'approbation expresse pour extraire ou renouveler la carte d'enregistrement des exigences de production.
- 8- Que la personne concernée ou la personne qui a le droit de gérer, signer ou mandater ne travaille pas pour le gouvernement

B - Documents d'enregistrement, de renouvellement et de modification de l'activité de services pétroliers:

- 1- Formulaire de demande d'extraction de la carte des besoins de production signé par la personne qui a le droit de gérer et signé devant l'employé compétent ou signé par l'agent ou le délégué
- 2- Copies de la carte nationale d'identité ou du passeport pour ceux qui ont le droit de gérer et de signer et l'original pour consultation
- 3- Si le demandeur est mandataire ou mandaté :
 - Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport du mandataire ou délégué et l'original pour examen
 - Une copie d'une procuration notariée du registre immobilier et l'original pour lecture (même un autre agent est accepté uniquement) ou le formulaire d'autorisation original signé devant l'employé compétent qui a le droit de gérer et signe, ou l'authenticité de la signature est certifiée par une banque agréée
 - Reconnaissance de la validité de la procuration signée par le mandataire (si le demandeur est un mandataire de l'établissement)
- 4- Une copie de l'adhésion à la General Petroleum Corporation et l'original pour information
- 5- Une copie du contrat ou de l'accord de mélange et de remplissage entre l'installation et l'une des compagnies de produits pétroliers et l'original pour consultation
- 6- Une lettre originale de la Société pétrolière Général Egyptienne indiquant la signature d'un accord de mélange et de remplissage entre l'installation et l'une des sociétés de produits pétroliers
- 7- Un certificat original de la Société pétrolière Général Egyptienne acceptant expressément l'utilisation ou le renouvellement du registre des exigences de production, indiquant la période de validité de la licence d'activité (début et fin précisés), ainsi que les types et quantités pendant cette période

- 8- Un document officiel récent extrait du registre du commerce, récent et valide, pas plus de 90 jours après sa délivrance Sa durée de validité ne sera pas inférieure à 90 jours, à condition que l'activité de services pétroliers ou le mélange ou le remplissage de matières pétrolières (conformément à l'accord et au lettre de la Société pétrolière Général Egyptienne) comprennent le nom et le nom commercial de l'installation - le titre de l'activité - les données de qui a le droit de gérer et de signer
- 9- Une copie de la carte fiscale est identique aux données du registre du commerce et l'original pour consultation ou un document de données de base pour le contribuable de l'administration fiscale (si le projet est nouveau et n'a pas encore reçu de carte fiscale)
- 10- Remplir "l'engagement pour les activités qui ne disposent pas d'un registre industriel" signé par ceux qui ont le droit de gérer et signer devant l'employé compétent ou signé par l'agent ou la personne autorisée

C- Notes sur l'enregistrement, le renouvellement et la modification de l'activité de services pétroliers :

1- Le document indicatif de l'activité est la lettre d'autorisation expresse d'extraction ou de renouvellement du cahier des charges de production, et le document constatant l'activité est la lettre constatant l'existence d'un accord de mélange et de remplissage entre le centrale et une société de produits pétroliers

1. Dans le cas d'un registre industriel :

- Il n'est pas nécessaire d'indiquer dans le registre industriel qu'il est permanent, mais il doit être inconditionnel ou non temporaire
- Le registre industriel et la licence d'exploitation sont considérés comme temporaires s'il est nécessaire de concilier la situation avec eux (règlement du dossier environnement - protection civile)
- Quand Renouvellement Si le registre industriel est provisoire, une carte provisoire peut être obtenue pour les besoins de la production, à condition que le registre industriel déposé lors de l'inscription soit permanent.

2. Annulation du permis d'exploitation (une entente de mélange et d'emballage entre l'installation et l'une des compagnies de produits pétroliers), suivie de l'annulation de la carte du registre des exigences de production.